

→→→ Possibilités forestières 2023-2028



Résultats préliminaires

Unité d'aménagement 025-71

Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Des vérifications ont toutefois été réalisées afin de valider la nécessité de modifier les possibilités forestières actuelles.

Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	2 398 400	0	0	0	337 800	323 900	4 600	4 900	100	3 069 700
2023-2028	2 323 100	100	0	100	343 600	327 400	7 100	4 900	100	3 006 400
Δ	-3%	-	-	-	2%	1%	54%	0%	0%	-2%

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ Ajustement des pentes par la cartographie LIDAR.
- ▶ À ce stade, les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières

Éléments analysés

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 022-51 a été produit pour la période 2013-2018 et reconduit pour la période 2018-2023. Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 025-51 a été produit pour la période 2018-2023. L'unité d'aménagement 025-71 correspond à la fusion de ces deux territoires. Il n'y a pas de nouvel inventaire écoforestier disponible pour 2023-2028.

Le Forestier en chef a procédé à des analyses afin de vérifier si des éléments nouveaux justifient une mise à jour des possibilités forestières.

Éléments analysés

- ▶ Modification à la stratégie sylvicole prévue
- ▶ Remplacement de la coupe mosaïque par une approche par compartiments d'organisation spatiale dans le domaine bioclimatique de la sapinière.

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	24 180	60	1 720	0
2023-2028	23 680	150	1 680	0
Δ	-2%	150%	-2%	-

* Inclut la coupe progressive régulière

** Inclut la coupe de jardinage

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Augmentation des niveaux prévus en éclaircie commerciale de 90 ha/an

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	11 090	1 110	2 550	2 580
2023-2028	8 700	2 290	3 340	2 710
Δ	-22%	106%	31%	5%

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

La nouvelle stratégie sylvicole est davantage axée sur le regarni et l'entretien des plantations

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 19 249 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **18 643 000 \$**, soit 97 % du budget disponible.

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	3 205 870	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	636 540	20%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	64 930	2%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	367 160	11%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	2 137 240	67%

Principaux changements dans le territoire

- ▶ Retrait de 167 700 hectares de lisières boisées riveraines de la superficie destinée à l'aménagement forestier
- ▶ Retrait de 21 770 hectares de la superficie destinée à l'aménagement forestier suite à l'ajustement des pentes abruptes par la cartographie LIDAR
- ▶ Abolition des modalités de protection de l'habitat du caribou forestier sur 7 562 hectares dans le Secteur Framboise

Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte de la *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards* en élaboration¹. Cet élément pourra être considéré lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

Documentation complémentaire

Puisqu'il n'y a pas de nouveau calcul pour cette unité d'aménagement, la documentation présentée pour la période 2018-2023 demeure pertinente. Cette documentation présente les enjeux d'aménagement durable des forêts intégrés au calcul de la période précédente. Elle se trouve aux endroits suivants :

Rapport final de l'unité d'aménagement 022-51 pour la période 2015-2018

https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/06/02251_Rapport_determination_v3.0.pdf

¹ <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/caribou-quebec/amenagement-habitat-caribou-forestier/>

Possibilités forestières préliminaires 2023-2028 – Unité d'aménagement 025-71

Rapport final de l'unité d'aménagement 025-51 pour la période 2018-2023

https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2019/06/02551_rapport_final_v3-1-002.pdf

Décision du Forestier en chef pour la période 2018-2023

https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/02571_fiche_determination_18_v3.pdf

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 13 mai 2021